



COMPTE RENDU

XP BRSA- CSE extra du 6 mars 2023



Poursuite d'information

Pour rappel, lors du CSE du 23 février 2023, les élu.es ont refusé d'être consulté.es en raison d'un manque d'information sur ce dossier. La Direction nous convoque donc ce jour pour un complément d'information.

Voici l'état des informations transmises :

Public :

La direction nous annonce que 100% des BRSA sont concerné.es par l'étape de diagnostic alors qu'au dernier CSE elle nous annonçait des « exceptions » (les élu.es CGT avaient évoqué certaines situations : femmes de moins de 26 ans déclarant une grossesse, personne suivie en hôpital de jour pour soins santé mentale...) Les publics ne sont donc pas clairement définis à date.

Infos RH :

La taille des portefeuilles est à ce jour pas voire mal définie puisque nous constatons, entre autre, un portefeuille glo comptabilisé comme tel alors qu'il est attribué ponctuellement à une REP. La cible ETPT est annoncée comme inchangée. 3 agent.es seront dédié.es au dispositif, il s'agira donc de réaffecter leur portefeuille actuel sans aucun effectif supplémentaire.

Les élu.es CGT dénoncent cette nouvelle augmentation de la charge de travail à iso effectif au détriment de la qualité du service aux usager.es et des conditions de travail des agent.es.

Organisation du « pack BRSA » :

La direction nous annonce une réception en ½ journée sur un temps collectif suivi d'un entretien individuel réalisé en binôme par un.e agent.e PE et un.e travailleur.leuse social.e.

Le prévisionnel porte sur 110 BRSA entrant.es chaque mois à recevoir sur 7 réunions mensuelles donc entre 15 et 16 personnes par réunion.

Budget dédié :

L'annonce porte sur 21.7 millions d'euros au niveau national tout en précisant « aucun arbitrage n'a été rendu par le ministère »...

Les élu.es CGT soulignent le paradoxe du projet gouvernemental qui consiste à confier une mission à Pôle emploi mais en augmentant le budget alloué à l'externalisation sans même imaginer un seul recrutement interne.

Mesures RPS (risques psychos sociaux) :

La bonne connaissance des dispositifs de sanction des deux parties (PE et conseil départemental) est présentée comme une protection aux risques RPS. Les élu.es CGT demandent donc, naturellement, à obtenir le dispositif du conseil départemental. La direction n'est pas en mesure de nous le fournir ce jour...

La direction annonce un Teams tous les 3 mois avec des psychologues du cabinet « présence conseils » sur 2 heures avec 4 à 15 participant.es pour permettre de débriefer... Pour les élu.es CGT, il ne s'agit en rien d'une mesure pour lutter contre les RPS (s'exprimer 3 mois plus tard, planifier son mal-être, en échanger devant 15 protagonistes...)

Sur le fond, les élu.es CGT s'opposent fermement à cette expérimentation qui se fait au détriment des bénéficiaires du RSA et des conditions de travail des agent.es. Sur la forme, aujourd'hui encore, il est difficile de se sentir informé.es tant les contours de cette expérimentation sont encore vagues.

Les craintes légitimes sont fortes de voir se multiplier les sanctions sur des bénéficiaires du RSA qui, jusqu'alors, n'étaient pas connu.es de nos services.

Un vote sur cette expérimentation est prévu en région le 13 mars 2023.